

PROCES-VERBAL

du Conseil d'Administration du mardi 13 février 2024

Ordre du jour :

Recueillement collectif en mémoire de Mme MORICE, maire de BAIS

I) Affaires financières

- a. Décision budgétaire modificative pour information
- b. Point sur la sécurisation de l'établissement

II) Affaires pédagogiques

- a. Présentation de la dotation globale horaire pour la rentrée 2024
- b. Protocole de remplacement de courte durée
- c. Protocole de lutte contre le harcèlement
- d. Projet d'établissement

IV) Autres questions : pas de questions déposées.

Le quorum étant atteint avec 18 présents, le Président ouvre la séance à 18H07.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme RAISON

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : 23/11/2023

PV rédigé par M. CHABANOIS

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abst. : 0

Recueillement collectif en mémoire de Mme MORICE, Maire de BAIS.

Mme MORICE est décédée le 09/02.

Tout au long de son parcours d'élue, Mme MORICE était une personnalité très investie auprès de notre collège, qui participait à tous nos Conseils d'Administration et aux grands événements de notre établissement. C'est elle qui a impulsé, avec d'autres, la création de notre section Cadets cadettes de la sécurité civile, et c'est elle qui est à l'origine des couleurs du collège lors de sa rénovation. Mme MORICE était toujours prête à intervenir auprès de nos élèves afin de leur exposer le sens de son engagement politique et citoyen, et c'est ce qu'elle avait fait, un peu avant son hospitalisation, vendredi 29 septembre, auprès de nos élèves de 4èmes et de 3èmes dans le cadre de la préparation aux élections des délégués.

Le collège sera représenté lors de la cérémonie religieuse célébrée ce mercredi 14/02, à 14H30, en la basilique d'EVRON.

La famille demande de privilégier les dons en faveur de la Recherche sur les maladies neurologiques évolutives. Un courrier à destination de la famille, de la part du collège, a été rédigé, et des dons du personnel du collège ont été recueillis. L'ensemble sera déposé mercredi dans l'urne prévue à cet effet, à la sortie de la Basilique.

Une minute de silence est respectée en la mémoire de Mme MORICE.

I) Affaires financières

I.a) Décision budgétaire modificative pour information – Annexe 1

DBM de type 22 pour réajuster le SRH. Il a été réalisé pour l'année civile 2023 plus de recettes que prévues au budget initial. Il s'agit de répartir les recettes supplémentaires dans le budget du SRH.

- Origines de ces crédits supplémentaires :
 - minoration des prévisions
 - augmentation du tarif des commensaux au 01/09/23
 - prise en charge par le département du repas de ses agents au 01/09/23
- Reversement de 5558,70 euros
 - à l'achat de denrée : 4310,03 euros
 - au reversement au Département (FARPI) : 970,05 euros
 - la contribution entre services : 278,62

I.b) Point sur la sécurisation de l'établissement

Suite à l'attentat d'Arras et l'assassinat de Dominique Bernard, il a été demandé, par le Directeur général de l'Enseignement scolaire, à tous les établissements scolaires du premier et du second degré d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'administration ou Conseil d'école la mise en œuvre de la sécurisation scolaire. Nous sommes toujours à ce jour en vigilance « Urgence attentat ».

Les directeurs des écoles et les chefs d'établissement ont rempli un questionnaire en ligne afin de dresser la situation des mesures de sécurité prises dans les établissements.

Point sur la sécurisation au collège JL BERNARD :

- exercice anti-intrusion réalisé le 16/11/2023
- fouille visuelle des sacs le matin, dans la limite de nos possibilités en ressources humaines
- sonneries PPMS vérifiées le 12/02/2024, par entreprise CEGELEC, mandatée par le département (ajout de sonnerie en salle webradio, au CDI, et dans le couloir du 1^{er} étage)
- ajout futur d'une sonnerie « Alerte à la bombe »,
- casiers élèves de nouveau disponibles sans difficultés à compter de la rentrée des vacances de Noël
- visite quinquennale de sécurité réalisée le 05/02/2024 : avis favorable, qui sera validé par la sous-préfecture

II) Affaires pédagogiques

II.a) Présentation de la dotation horaire globale pour la rentrée 2024

→ Notification de la DHG

La Direction académique nous a notifié la dotation ci-dessous pour l'année 2024/2025 :

239 HP (Heures Poste)

16 HSA (Heures Supplémentaires Annuelles)

Rappel : les heures supplémentaires ne peuvent pas être transformées en heure poste.

Pour l'année 2023/2024 : 230 HP et 10 HSA.

La dotation pour la rentrée 2024 permet de financer toutes les options et les futurs groupes de niveaux en 6ème et 5ème : 3 groupes deux classes, en Français et en Maths, pour le niveau 6ème et le niveau 5ème.

→ Nouveauté nationale pour l'année 2024/2025 : les groupes de niveau en 6èmes et 5èmes, en Français et en Mathématiques.

Présentation des groupes de besoin en 6ème et 5ème, en Français et en Maths, sur le diaporama en pièce jointe (Annexe 2)

Question d'un représentant des Parents d'élèves sur l'évolution des groupes.

Réponse du Principal : L'élève peut évoluer à chaque période d'inter-vacances ce qui fait qu'il peut évoluer sur les 3 groupes avec 3 fonctionnements et 3 professeurs différents.

Un représentant des Professeurs : Les cours sont adaptés en classe pour ceux qui sont en difficulté, et nous faisons en sorte de ne pas stigmatiser les élèves. Cette réforme n'est pas valorisante pour ceux qui sont en difficulté. L'hétérogénéité permet de créer de la coopération et de la solidarité.

Un autre représentant des Professeurs : Les élèves du niveau « satisfaisant » risquent de se moquer des élèves du niveau « à besoin ».

Le Principal : La question de la didactique au sein de chaque discipline, dans ce nouveau contexte, n'a pas encore été abordée au niveau national.

Question d'un représentant des Parents d'élèves sur l'absentéisme des professeurs qui viennent pour quelques heures.

Ce n'est pas observé par la direction. La moitié des postes sont des postes partagés. Les postes partagés sont plus fatigants mais ne provoquent pas d'absences.

→ **Présentation du projet de Répartition des Horaires par Discipline (Annexe 3)**

Le Président explique aux membres la différence entre HP et HSA, CSD (Complément de Service Donné) et CSR (Complément de Service Reçu).

La répartition ne sera pas soumise au vote : elle le sera en juin, quand les postes partagés seront plus clarifiés.

Les Indemnités pour Mission Particulière (IMP) : 4,5 parts IMP (rappel 4,25 en sept 2023). Notification arrivée après le Conseil pédagogique. Ventilation se fera en début d'année scolaire.

Le quota d'assistants d'éducation (AED) sera notifié ultérieurement.

Le Conseil d'Administration est consulté sur l'absence de création et l'absence de suppression de poste.

Votants : 18 **Pour : 18**
 Contre : 0
 Abst. : 0

II. b) Protocole de remplacement de courte durée

Il est désormais obligatoire de présenter en Conseil d'Administration le plan RCD de l'établissement : simple présentation, pas de vote.

Le plan est projeté. (Annexe 4)

19H00 : M. PECHARD, principal adjoint, et Mme SOYER, adjointe gestionnaire, quittent la salle car ils sont appelés au portail du collège.

Pour information, en 2022/2023, total d'environ 400 heures non assurées (4,7 % de cours non assurés, pour un total année de 8500 heures), et 155 ont été remplacées. Total de 245 heures non remplacées, qui correspondent à une semaine de cours, or le collège est l'un des rares établissements à ne pas fermer ses portes pendant et après le DNB.

En 2022/2023 38 % des heures non effectuées ont été prises en charge par un professeur dans le cadre du RCD. Objectif dans le plan RCD de 25% pour 2023/2024.

19H10 : retour de M. PECHARD et de Mme SOYER

II. c) Protocole de lutte contre le harcèlement.

Protocole présenté et projeté (voir pièce jointe, annexe 5)

L'équipe PHARE est actuellement composée de Mme MINNELLA, M. PHOCION, Mme LEMOINE, M. GAILLARD.

Le protocole de lutte contre le harcèlement est soumis au vote :

Votants : 18 **Pour : 18**
Contre : 0
Abst. : 0

II. d) Projet d'établissement.

L'ancien projet d'établissement était arrivé à son terme (voir pièce jointe annexe 6).

Nécessité de créer un nouveau projet d'établissement pour les cinq années à venir, en s'appuyant sur l'autoévaluation réalisée l'an dernier.

Travail mené en Conseil pédagogique, puis présenté aux élèves volontaires ayant participé à une action du CDVC, et aux élèves membres du CA.

Projection du Projet d'établissement (annexe 7). C'est un document important car il doit être un appui pour des demandes de subvention futures, et permet de projeter le collège sur le long terme.

Soumission du projet au vote :

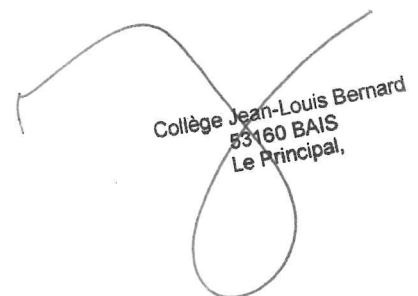
Votants : 18 **Pour : 18**
Contre : 0
Abst. : 0

La séance est levée à 19H26.

La secrétaire de séance



Le Président



Collège Jean-Louis Bernard
53160 BAIS
Le Principal,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 13 février 2024

N° de la séance : 3

Président de séance : Monsieur GUERIN

Secrétaire de séance : Madame RAISON

	NOM des membres	Titre et qualité	Emargement
Membres de droit	Monsieur GUERIN B.	Principal	
	Monsieur PECHARD S.	Principal Adjoint	
	Madame SOYER S.	Secrétaire Générale	
	Madame GERMAIN S.	Personnalité Qualifiée	
	Madame ROULAND V.	Personnalité Qualifiée	
Représentants des Personnels d'enseignement et d'éducation	Madame LINARES A.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur RIVERAIN N.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Monsieur PHOCION E.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame BOUSSEAU C.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame MINNELLA V.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
	Madame BRETON C.	Personnel d'enseignement et d'éducation	
Représentants des Personnels A.T.O.S.S.	Monsieur RIQUENA D.	Personnel A.T.O.S.S.	Excusé
	Madame BESNIER O.	Personnel A.T.O.S.S.	Excusée
Représentants des Parents d'élèves	Madame BARRE E. remplacée par Madame FILOCHE F.	Parent d'élèves	
	Madame BESNARD M. remplacée par Madame DELON M.	Parent d'élèves	
	Madame CARTON E.	Parent d'élèves	
	Monsieur CHABANOIS E.	Parent d'élèves	
	Madame LECONTE S.	Parent d'élèves	
	Madame RAISON C.	Parent d'élèves	
Représentants des Elèves	Madame REZE A.	Elève	
	Monsieur DUVAL B. remplacé par Madame DELACOUR N.	Elève	
Représentants des collectivités territoriales	Madame GALLOYER S.	Conseillère Départementale	
	Monsieur BALANDRAUD J.	Conseiller Départemental	Excusé
	Madame MORICE M.-C.	Maire	

Académie : NANTES
Exercice : 2023

Etablissement : 0530003R
COLLEGE JL BERNARD BAIS
06 rue Daniel DESMOTS

DEPARTEMENT :
MAYENNE

Ordonnateur : Monsieur GUERIN Benjamin
Comptable assignataire : Monsieur FUZEAU Guillaume

53160 BAIS

Pièce B9.1
DBM INFO

**Décisions budgétaires modificatives pour information
n° 7**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES				RECETTES			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle
Activité pédagogique	46 932.26	0.00	46 932.26		46 932.26	0.00	46 932.26	
Vie de l'élève	3 699.35	0.00	3 699.35		3 699.35	0.00	3 699.35	
Administration et logistique	69 383.78	0.00	69 383.78		60 907.65	0.00	60 907.65	
Total services généraux (1)	120 015.39	0.00	120 015.39		111 539.26	0.00	111 539.26	
Restauration et hébergement	157 929.07	5 558.70	163 487.77		143 929.07	5 558.70	149 487.77	
Bourses nationales	7 812.00	0.00	7 812.00		7 812.00	0.00	7 812.00	
Total services spéciaux (2)	165 741.07	5 558.70	171 299.77		151 741.07	5 558.70	157 299.77	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	285 756.46	5 558.70	291 315.16		263 280.33	5 558.70	268 839.03	

Résultat prévisionnel	-22 476.13	0.00	-22 476.13
CAF ou IAF	-22 000.00	0.00	-22 000.00

SECTION OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS EN CAPITAL								
Total dépenses et recettes inscrites au budget	285 756.46	5 558.70	291 315.16		263 280.33	5 558.70	268 839.03	

53160 BAIS

EXERCICE 2023 - Edition du 31/12/2023

D.B.M. n°7 Exécutoire au 31/12/2023 Réf : DBM22 - SRH - 2023 Opération n°9 Type opération : 22 - Constatations de produits scolaires

N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Ouvertures de crédits			Prévisions de recettes		
						Rappels	Modifications	Totaux	Rappels	Modifications	Totaux
1	SRH		0COMMENS	7062	Restauration et hébergement Prod. restauration adultes Prod.Restaur.Scol.et héberg				5 514.70	3 706.50	9 221.20
2	SRH		0ELEVES	7062	Restauration et hébergement Prod. restauration élèves Prod.Restaur.Scol.et héberg				90 000.00	-938.13	89 061.87
3	SRH		0REPAS -	7062	Restauration et hébergement 0REPAS EXTERIEUR Prod.Restaur.Scol.et héberg				0.00	48.00	48.00
4	SRH		0REPASCHA	7062	Restauration et hébergement repas champgeneteux Prod.Restaur.Scol.et héberg				3 269.28	-35.84	3 233.44
5	SRH		0REPASIZ	7062	Restauration et hébergement Repas IZE Ecole Prod.Restaur.Scol.et héberg				19 446.79	1 788.41	21 235.20
6	SRH		0REPASSPL	7062	Restauration et hébergement REPAS SPLO Prod.Restaur.Scol.et héberg				24 925.50	1 620.06	26 545.56
7	SRH		2REPASATT	7443	Restauration et hébergement Repas Agents prise en charge CG53 Subventions Département				772.80	-630.30	142.50
8	SRH	FONCT	0HEBERG		Restauration et hébergement Fonctionnement hébergement	86 511.93	4 310.03	90 821.96			
9	SRH	CONTRI	2FARPI		Restauration et hébergement Contribution du SRH Reversement au CG53 (ex FARPI)	46 218.76	970.05	47 188.81			
10	SRH	CONTRI	0CINT		Restauration et hébergement Contribution du SRH Contribution entre services de l'étab.	22 748.22	278.62	23 026.84			



Collège
Jean-Louis Bernard
Rue Daniel Desmot
53160 BAIS

☎ 02.43.37.90.70
✉ ce.0530003n@ac-nantes.fr

DHG 24/25 et groupes de niveau

Nombre de division maintenue à 8 (2 divisions par niveau)

3 groupes pour deux classes en 6ème et 5ème : 3 groupes en Français et 3 groupes en Maths, pour chaque niveau

Horaires élèves par discipline maintenus

Le total d'heures allouées permet le maintien de toutes les options



Collège
Jean-Louis Bernard
Rue Daniel Desmot
53160 BAIS

☎ 02.43.37.90.70
✉ ca.0530003r@ac-nantes.fr

DHG 24/25 et groupes de niveau

Groupes de niveaux en Français et en Maths :

- sur l'ensemble des horaires de ces deux disciplines
- suppression de l'heure hebdomadaire de soutien

Devoirs faits reste obligatoire pour tous les élèves de 6ème



Collège
Jean-Louis Bernard
Rue Daniel Desmot
53160 BAIS

☎ 02.43.37.90.70
✉ ce.0530003n@ac-nantes.fr

DHG 24/25 et groupes de niveau

Groupes de niveau établis :

- à partir des **diagnostics établis par les professeurs des écoles** pour les futurs 6èmes
- à partir des **tests nationaux pour les 6èmes** (réajustement des groupes)
- à partir des **résultats en 6èmes** pour les futurs 5èmes



Collège
Jean-Louis Bernard
Rue Daniel Desmot
53160 BAIS

☎ 02.43.37.90.70
✉ ca.05.30003@ac-nantes.fr

DHG 24/25 et groupes de niveau

- Garantir au maximum **des groupes qui autorisent le passage d'un groupe à l'autre** en fonction des réussites ou difficultés des élèves
- Permettre des **réajustements** entre chaque période inter-vacances
- Changement de groupe : **décision des professeurs**



Collège
Jean-Louis Bernard
Rue Daniel Desmot
53160 BAIS

☎ 02.43.37.90.70
✉ ce.0530003r@ac-nantes.fr

DHG 24/25 et groupes de niveau

- **Classes en barettes** dans la mesure du possible en Français et en Maths pour permettre la fluidité entre les groupes
- **Maintenir l'hétérogénéité des classes**
- **Effectif du groupe « à besoin » plus faible** que les deux autres groupes
- **Progression pédagogique commune** entre les groupes



Collège
Jean-Louis Bernard
Rue Daniel Desmot
53160 BAIS

☎ 02.43.37.90.70
✉ coll.05300031@ac-nantes.fr

DHG 24/25 et groupes de niveau

Structure des groupes proposée au collège JL BERNARD :

6A	6B	5A	5B
3 groupes en barette Dont 1 à besoin 3 profs MATHS		3 groupes 2 groupes en barettes dont 1 à besoin Et 1 sans ALLD ni OAE 2 profs MATHS	
3 groupes en barette Dont 1 à besoin 3 profs FRANCAIS		3 groupes en barette Dont 1 à besoin 3 profs FRANCAIS	
OAE	OAE	OAE	
		ALLD	

TRMD BAIS

	Effectif Prévu	Lettres	Allemand	Anglais	Espagnol	HG	Maths	Technologie	PH-CH	SVT	Ed. musicale	Arts pla.	EPS	TOTAL		
T R O N C C O M M U N O B L I G A T O I R E	6A	25		0	4	0	3		0	1,5	1,5	1	1	4	16	
	6B	25		0	4	0	3		0	1,5	1,5	1	1	4	16	
	5A	23		2,5	3	2,5	3		1,5	1,5	1,5	1	1	3	20,5	
	5B	24		0	3	2,5	3		1,5	1,5	1,5	1	1	3	18	
	4A	24	4,5	2,5	3	2,5	3	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3	28,5	
	4B	24	4,5	0	3	2,5	3	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3	26	
	3A	25	4	2,5	3	2,5	3,5	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3	28,5	
	3B	25	4	0	3	2,5	3,5	3,5	1,5	1,5	1,5	1	1	3	26	
	6 - GR1	25	4,5					4,5								
	6 - GR2	12	4,5					4,5								
	6 - GR3	13	4,5					4,5								
	5 - GR1	23	4,5					3,5								
	5 - GR2	12	4,5					3,5								
	5 - GR3	12	4,5					3,5								
	HEURE LABO		0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2	
	AS		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6	
	OAE 6me 5me 4me		0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	
	THEATRE 5me		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	
HG ANGL 4me		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1		
CADETS 4me		0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	3		
CADETS 3me		0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	3		
PEM 3me		0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1		
TOTAL BESOIN		45	7,5	26	15	26	42	9	13	13	10	8	36	250,5		
APPORT ETAB		36	0	18	0	18	36	18	18	18	18	0	31			
CSDonné		0	0	0	0	0	0	9	6	6	8	0	0			
CSReçu		8	7,5	6	13	6	4,5	0	0	0	0	8	4			
HP consommés		44	7,5	24	13	24	40,5	9	12	12	10	8	35	239	DOTATION Rappel 2023	
HSA consommés		1	0	2	2	2	1,5	0	1	1	0	0	1	11,5	239 230	
															16 10	



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan annuel du Remplacement de Courte Durée

Établissement : collège Jean-Louis BERNARD

Année-scolaire : 2023/2024

DÉFINITION DES OBJECTIFS DU PLAN ANNUEL « RCD »

- ⇒ Développer les activités pédagogiques ou éducatives autres que le face à face professeur/élève : mise à disposition en Vie scolaire de devoirs sur table, mise à disposition d'exercices, exercices ASSR.
 - ⇒ Programmer les activités à l'année, bien en amont, afin de préparer le RCD, et regroupement sur une même période des voyages scolaires afin d'éviter la dissémination des heures de RCD.
 - ⇒ Planifier les réunions pédagogiques sur la pause méridienne ou en toute fin d'année scolaire
- Mise en relation avec le projet d'établissement en vigueur :
axe « favoriser l'autonomie et le travail personnel de l'élève »

DIAGNOSTIC DES BESOINS

Besoins quantifiés :

Données chiffrées année 2022/2023 : 403 heures à remplacer sur un total annuel de 8640 heures (=4,6%) / 155 heures remplacées en RCD professeur = 38 % des heures à remplacer

Données chiffrées 05/09/23 au 23/01/24 : 333 heures à remplacer / 73 heures remplacées en RCD professeurs = 21 %

Année 2023/2024 : objectif de 25 % RCD professeur = 120 heures si base de 400 heures



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES ABSENCES LIÉES AU
FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'INSTITUTION**

Planification des réunions pédagogiques sur le temps méridien

Journées banalisées consacrées à des réunions pédagogiques positionnées en toute fin d'année scolaire

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES DE REMPLACEMENT DE COURTE
DURÉE**

Ressources internes :

- Exercices fournis par les professeurs

Ressources externes :

- Parcours PIX
- Exercices ASSR

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU REMPLACEMENT

Informations quant aux RCD transmises par le Principal adjoint, par mail, aux remplaçants potentiels, et ce dès prise de connaissance de l'absence.

Si plusieurs professeurs volontaires pour un même créneau avec une même classe : priorité équipe pédagogique de la classe, puis professeur de la même matière, puis professeur volontaire (pour créneau EPS, priorité à un professeur d'EPS).

Mise à jour PRONOTE par le principal adjoint et décompte des heures de RCD par le secrétariat du collège.

Moyens à disposition :

50 heures d'HSE de RCD

3 pactes : $3 \times 18 = 54$ heures

Une demande de dotation supplémentaire s'avérera nécessaire



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MODALITÉS ÉVALUATION

Point d'étape en fin de semestre 1 = fin janvier 2024

Indicateurs de suivi :

- nombre d'heures de remplacement assurées par des professeurs
- nombre d'heures d'activités pédagogiques ou éducatives encadrées par la Vie scolaire

Indicateur de réussite : taux cible de 25 % RCD professeur atteint pour cette année.



PROTOCOLE DE TRAITEMENT D'UNE SITUATION DE HARCELEMENT ET/OU D'INTIMIDATION

1

CONNAISSANCE D'UNE SITUATION D'INTIMIDATION D'UN OU PLUSIEURS ÉLÈVES

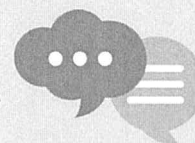
- Soit par un élève
- Soit par un **membre de l'équipe**
- Soit par un **responsable légal ou partenaire extérieur**
- Soit par le biais de la **boîte aux lettres dédiée et identifiée**



2

ÉCHANGES AVEC DES ÉLÈVES POUR ANALYSE DE LA SITUATION

- Échanges menés par un membre de l'équipe PHARE avec la **méthode de la préoccupation partagée**.



3

PISTE INTIMIDATION PRIVILÉGIÉE : MISE EN PLACE DU PROTOCOLE PHARE

- Entretiens par les membres de l'équipe PHARE avec la **méthode de la préoccupation partagée** des élèves faisant l'objet du protocole.
- Message "bulle" ENT envoyé à l'ensemble des personnels pour demander une **vigilance** et **respecter le protocole de 15 jours**



4

FIN DE L'INTIMIDATION

- **Entretien avec la cible** pour faire le point avant la fin du protocole
- **Arrêt du protocole** mais maintien de la vigilance auprès des élèves-cibles.
- Message "bulle" ENT fin protocole, donné à l'ensemble du personnel, mais **vigilance** sur le reste de l'année.
- Information donnée aux **professeurs principaux, pôle médico-psycho-social et aux familles**.
- Orientation des élèves au besoin vers le **pôle médico-psycho-social**

PERSISTANCE DE L'INTIMIDATION

- **Entretien avec la cible** pour faire le point
- Message **fin protocole** mais **orientation vers la direction avec demande vigilance**
- Orientation des élèves au besoin vers le **pôle médico-psycho-social**



5

ARRÊT DU PROTOCOLE PHARE



PISTE HARCELEMENT PRIVILÉGIÉE : MISE EN PLACE DU PROTOCOLE HARCELEMENT

- **Instruction, traitement** par la direction
- Informations : **Équipes pleins phare, Professeur principal, pôle médico-psycho-social**.
- **Sanction** éventuelle.
- **Remontée d'incidents**.



PROJET D'ETABLISSEMENT 2018-2021
COLLÈGE JEAN LOUIS BERNARD – BAIS

POINTS D'APPUI

Dynamisme
Forte implication des personnels
Large offre de dispositifs
Établissement entretenu et très agréable
Partenariats forts

Projet académique
Académie de NANTES
REUSSITE
INSERTION
SOLIDARITE
COOPERATION

POINTS FAIBLES

Flux des personnels liés aux nombreux postes partagés
Arrivées d'élèves en cours d'année
Réussite au DNB liée aux flux des élèves
Éloignement des dispositifs culturels du territoire

PROJET EDUCATIF

Le futur projet d'établissement s'inscrit dans un projet éducatif qui porte sur :

- La communication entre les différents acteurs de la communauté éducative en privilégiant l'acquisition des compétences psycho-sociales
- La recherche documentaire en développant le contrôle de la source de l'information et l'esprit critique
- Le numérique en utilisant cet outil d'une manière responsable

AXE 1

**ACCOMPAGNER LA DIFFÉRENCIATION
POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) et de la grande difficulté scolaire

- Rôle du professeur principal : au centre du dispositif
- Suivi du protocole d'accueil afin de faciliter la prise en charge
- Partenariat avec les structures spécialisées connues sur le territoire
- Mise en place d'un suivi : tableau numérique mis à jour régulièrement
- Échanges de pratiques : co-animation, visites croisées entre enseignants, place et relation avec l'AVS
- Formations



AXE 2

ACCOMPAGNER L'OUVERTURE AU MONDE

- L'ouverture culturelle
 - Éveiller la curiosité
 - Positionner l'élève comme spectateur
 - Permettre à l'élève de s'ouvrir à d'autres pratiques
 - Rencontrer des professionnels de la culture
- L'ouverture européenne et internationale
 - Susciter un intérêt pour les langues et les autres cultures
 - Développer l'ambition en utilisant une autre langue dans ses cours
 - Multiplier les partenaires du territoire
- L'ouverture au monde professionnel
 - Mieux connaître le monde professionnel pour élargir les choix
 - Privilégier les rencontres avec des professionnels
 - Modifier les représentations
 - Intervention d'anciens d'élèves
 - Connaître les outils comme le CV, la lettre de motivation, l'entretien

Projet établissement 2024-2029

Collège Jean-Louis BERNARD

